



REGION DE BRUXELLES-CAPITALE



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
PERMIS D'URBANISME – Dossier n° PU 52904

Le projet suivant est soumis à enquête publique :

- Adresse du bien : **Rue du Bateau, 3 - 7**
- Identité du demandeur : **Waterfront Development Company**
- Demande de : **permis d'urbanisme** :
Projet initial : démolir un entrepôt et un bâtiment industriel et construire un immeuble de 40 logements (logement sociaux).

Projet modifié : démolir un entrepôt et un bâtiment industriel et construire un immeuble de 37 logements (logement sociaux) et une activité productive au rez-de-chaussée.

Nature de l'activité principale : logement, activité productive.

Zone : PRAS : zone de forte mixité

Motifs principaux de l'enquête : 32) Logements dont la superficie de plancher dépasse 2.500 m², exception faite de la superficie de plancher éventuellement occupée par des espaces de stationnement pour véhicules à moteur. Art. 126§11: MPP uniquement pour dérogation au volume, à l'implantation ou à l'esthétique des constructions ; dérogation à l'art.6 du titre I du RRU (toiture d'une construction mitoyenne) ; application de la prescription particulière 4.5.1° du PRAS (modifications des caractéristiques urbanistiques des constructions). Rapport d'incidences - Art. 175/20 - MPP - Enquête de 30 jours. Art. 188/7 MPP à la demande d'un PRAS, d'un RRU, d'un PPAS, d'un RCU ; dérogation à l'art.5 du titre I du RRU (hauteur de la façade avant) ; dérogation à l'art.4 du titre I du RRU (profondeur de la construction).

L'enquête se déroule :

À partir du **21/05/2024** et jusqu'au **19/06/2024** inclus

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne : <https://openpermits.brussels> (du 21/05/2024 au 19/06/2024)

Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus :

- à l'adresse suivante : Administration communale d'Anderlecht – **service Permis d'Urbanisme** - rue de Veeweyde, 100 à 1070 Anderlecht
- du lundi au vendredi : de 8h30 à 11h30 (sur rendez-vous – tel. : 02/800.07.74 ou par courriel : commissiondeconcertation@anderlecht.brussels)
- le lundi entre 18 heures et 20 heures (sur rendez-vous – tel. : 02/800.07.74 ou par courriel : commissiondeconcertation@anderlecht.brussels)

Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :

- Par écrit, à l'attention de : service **Permis d'urbanisme** à l'adresse postale : rue de Veeweyde, 100 à 1070 Anderlecht au plus tard le **19/06/2024**
- Par courriel : commissiondeconcertation@anderlecht.brussels
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant.

Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la commission de concertation qui se tiendra :

le mardi 25 juin 2024, à l'Hôtel communal de la commune de Molenbeek-Saint-Jean.

L'ordre de passage du dossier en commission de concertation figure sur le site internet de la commune ou est disponible, sur demande, au département Aménagement du territoire de **Molenbeek-Saint-Jean** (EP-OO@molenbeek.irisnet.be) au plus tôt 15 jours avant la séance de la commission de concertation.

Fait à Anderlecht, le 06/05/2024

Pour le Collège,

Par délégation :
Pour le service Permis d'urbanisme

M. BREYNE
Responsable du service



